

Le vérificateur général du Québec livre les conclusions des travaux du commissaire au développement durable concernant l'application de la *Loi sur le développement durable* – Communiqué n° 5

Québec, le mercredi 30 mars 2011 – Le commissaire au développement durable, M. Jean Cinq-Mars, rend public aujourd'hui le tome contenant ses travaux pour l'année 2010-2011.

Dans son analyse portant sur l'application de la *Loi sur le développement durable*, le commissaire constate que la première reddition de comptes relative aux plans d'action de développement durable ne permet pas d'apprécier de manière claire et objective la contribution des organisations à la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale et les progrès réalisés en matière de développement durable.

Ses travaux ont révélé que la reddition de comptes des 35 entités sélectionnées était incomplète. D'abord, ces entités n'ont pas mesuré près de la moitié des indicateurs et, lorsqu'elles l'ont fait, seulement le quart de ceux-ci ont été présentés en comparant le résultat obtenu par rapport à la cible fixée. Ensuite, peu d'entre elles ont fourni de l'information sur l'effet des actions incluses dans leur reddition de comptes. Enfin, les engagements ont été trop souvent modifiés par rapport aux plans d'action initiaux sans que pour autant les raisons de ces changements soient données.

M. Jean Cinq-Mars souligne que plusieurs des constatations faites au cours des quatre dernières années expliquent les lacunes qu'il observe cette année en matière de reddition de comptes : les objectifs de la stratégie gouvernementale sont imprécis, le lien entre celle-ci et les plans d'action n'est pas évident et les indicateurs sont axés sur les moyens plutôt que sur les résultats.

Le commissaire au développement durable estime qu'il faut que l'Administration rectifie le tir dès maintenant quant à la démarche en cours avant de compléter la mise en œuvre de la stratégie en 2013.

Le rapport détaillé et la présentation faite aux parlementaires sont disponibles sur le site Internet du Vérificateur général du Québec à l'adresse suivante : <http://www.vgq.qc.ca>, sous l'onglet « Rapports » de la section « Publications ».

Source : Raymonde Côté-Tremblay
Cabinet du vérificateur général
Tél. : 418 691-5926